

# COMMUNE DE LA TABLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 décembre 2021

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 10

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Patrice CHAPPELLET, Jean-François CLARAZ, Christiane GIRARD, Chantal PERRAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Lina NOVEL-CATIN, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés :

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021 - 2021.10.01**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. DEFENSE INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)- 2021.10.02**

Le Maire rappelle que la défense opérationnelle incendie doit être améliorée sur le secteur alimenté par le captage de Chez Legrand nécessitant l'installation d'une réserve d'eau. Une étude préalable confiée au bureau d'étude Baron Ingénierie a permis d'estimer le coût des travaux à 95 050€ H.T soit, 114 060.00 T.T.C. Une demande de subvention a déjà été adressée au département, dans le cadre du FDEC et peut être complétée par des crédits d'État à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le coût des travaux et sollicite l'aide financière de l'État.

### **3. ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE D 253 PONT DE LA PROVENCHERE 2021.10.03**

Dans le cadre des travaux de maillage et l'installation d'une station de pompage au pont de la Provenchère, le Maire précise que l'implantation du local technique a dû se faire en partie Nord Est de la parcelle D253 propriété de Mme BERNARDEAU Marie, veuve SESTIER et qu'une autorisation d'implantation avait été signée le 5 août 2021. Une proposition d'acquisition a ensuite été faite par la commune à Mme SESTIER au prix de 1€ le m<sup>2</sup> qui a acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle D253 au prix de 1€ le m<sup>2</sup> soit, la somme de 342€ ainsi que la prise en charge par la commune des frais de transaction.

### **4. CHOIX DU VENDEUR POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE 2021.10.04**

Le Maire rappelle que l'épareuse de la commune acquise en 2006 nécessite des réparations importantes et qu'il convient de procéder à son remplacement. Des devis ont été demandés et 4 propositions sont faites au Conseil. Le Maire précise que l'acquisition de ce matériel peut faire l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis du fournisseur Noremat pour un montant de 35500€ H.T (42600€ T.T.C) à déduire une reprise de l'ancien matériel au prix de 4200€ net de taxe

### **5. DECISION MODIFICATIVE POUR AFFECTATION DE CREDITS 2021.10.05**

Au Budget Communal, la DM 5 numérotée 2021.10.05 autorise une opération d'ordre au chapitre 041 afin de permettre l'intégration des études liées au plan d'alignement de Repidon de 2013 au compte d'investissement 21538/041.

Au budget Eau et Assainissement, la DM 2 numérotée 2021.10.06 autorise une opération d'ordre au chapitre 041 afin de permettre l'intégration des études liées aux périmètres de captage et maillage de réseau au compte de travaux 2315/041.

Les décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une demande d'achat d'un lot de chablis sur les parcelles communales a été adressée via l'agent ONF à la commune. Le conseil accepte la vente des chablis à 10€ le m3 à l'entreprise DURAND.
- SIBRECSA : une réunion sera organisée en début d'année pour voir la faisabilité de la mise en place d'une déchetterie mobile sur la commune. Un conseiller participera.
- Colis de Noël : les colis ont été réceptionnés, la distribution se fera entre le 18 et 23 décembre.
- Bulletin Municipal : la rédaction des articles est répartie entre les conseillers. La publication est programmée pour le 31 janvier 2022.

Le prochain conseil est fixé au 4 février 2022 19h30.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Jean-François CLARAZ



## FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

À partir du jeudi 23 décembre 2021. Réouverture le lundi 3 janvier 2022  
Merci de votre compréhension



*Le conseil municipal et le personnel communal vous  
souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous  
recommandent la prudence.*

